

COMITE POITOU CHARENTES DE SCRABBLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2015

Le 12 septembre 2015 à 10 heures, l'assemblée générale ordinaire de l'association COMITE POITOU CHARENTES DE SCRABBLE s'est tenue dans les locaux de la Maison des Associations, 30 rue de Champcornu à La Crèche sous la présidence de Madame Sandrine Chambaud.

La feuille de présence est émargée par les 33 personnes présentes dans la salle. Donc, 33 personnes sont présentes pour les décisions votées par l'AG.

La présidente ouvre la séance et après un mot de bienvenue, aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

1. Bilan moral de l'exercice écoulé,

En ce qui concerne les résultats de cette saison 2014-2015, nous pouvons féliciter en tant que :

- Champion régional : Jean Dol du club de Surgères
- Champions Départementaux :
 - 16 : Franck Berry du club de Hiersac
 - 17 : Wilfrid Gauthier du club de Royan
 - 79 : Michel Doret du club de Parthenay
 - 86 : Jacques Fournier du club de Poitiers
- Champion régional en paires : Jacques Fournier et Jacki Parpillon du club de Poitiers
- Champion en vermeils : Jean-Luc Le Toquin du club de Niort Sté Pézenne
- Champion en diamants : Robert Blanchon du club d'Angoulême
- Champion en Blitz : Michel Doret du club de Parthenay
- Champion en semi rapide : Franck Berry du club de Hiersac
- Champion interclubs et finissant sixième en division 3 lors de la finale : le club de Ste Pézenne J32 Sans Tambour comprenant Monique Amartin, Claudie Chabouty, Frédéric Florent, Jean-Luc Le Toquin, Monique Leroy-Legoff, Etienne Meignant, Sylvain Ruelle.

La Présidente félicite également tous ceux qui ne sont pas sur le podium, mais qui ont bien joué et tous ceux qui ont pris du plaisir à jouer.



En ce qui concerne le Scrabble classique , le tournoi de St Jean d'Angély est le seul tournoi de ce type dans le Comité. Il regroupe une vingtaine de joueurs. Jean Dol remercie Mesdames Jourdain et Michaud pour leur implication.

Une journée de formation à Duplitop est organisée après l'AG d'aujourd'hui.

En ce qui concerne le scrabble scolaire, Michelle Cassart nous informe qu'il ne reste qu'un seul club sur les 3 existants en début d'année. Mais normalement 1 ou 2 clubs vont se créer cette année. L'idéal pour le scrabble scolaire est de fonctionner avec un enseignant.

L'expérience tentée dans l'école élémentaire de Saint-Xandre par Alain et Michelle Cassart ne sera pas reconduite pour plusieurs raisons : l'activité était imposée aux élèves et certains n'adhéraient pas du tout. Les horaires n'étaient pas adaptés, les locaux mis à disposition, ouverts à tous ne permettaient pas la concentration nécessaire et enfin, on leur avait demandé d'initier aussi des enfants de C.P, ce qui s'avérait mission impossible.

L'Assemblée générale procède au vote du bilan moral tel qu'il lui a été présenté.

Votes contre : 0 Abstentions : 0 Votes pour : 33

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Bilan financier de l'exercice écoulé,

En annexe est jointe la balance des comptes.

La trésorière, Lucienne Niogret, commente les comptes de l'exercice 2014-2015.

La baisse du nombre de licenciés (environ 7%) a entraîné la baisse du montant des licences à la fois en recettes et en dépenses. Le Comité compte 517 joueurs soit 41 de moins que l'année dernière.

Le montant des compétitions officielles baisse également alors que le montant des SAP présente une augmentation qui est due à une modification de la comptabilisation : les SAP de l'exercice sont comptabilisées sur l'exercice, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

Le poste Internet diminue fortement puisque les abonnements sont payés par les personnes et non plus par le Comité. Seul l'hébergeur du site Internet du Comité est facteur de dépenses.

Le poste Intérêt diminue en raison de la baisse du taux.

Les défraiements Arbitrage sont en baisse, mais le système est à revoir en raison de l'inéquité de certaines règles.

Le Challenge Club présente les résultats suivants :

- St Benoit + 30%
- Champagné les Marais + 29%
- St Varent + 21%
- St Maixent + 20%
- La Crèche + 15%
- Niort Ste Pézenne + 4%
- Royan + 3%

Les clubs représentés voudront bien récupérer leur chèque à l'issue de l'AG.



SC 2

Cette année, le résultat est positif de + 702,77€.

L'avoir du Comité au 01/09/2015 est de 7 208,01 €.

L'Assemblée Générale procède au vote du bilan financier tel qu'il lui a été présenté.

Vote Contre : 0 Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Bilan prévisionnel 2015-2016 :

Il a été établi en tenant compte des éléments suivants :

Une légère baisse du nombre de licences,
des compétitions et tournois de montants égaux,
des SAP en légère baisse pour tenir compte de ce qui a déjà été comptabilisé.

La trésorière souhaiterait plus de visibilité sur le compte en banque et privilégier le paiement par virement. Cela représenterait un coût facturé par la banque à 3,74 € par mois. Nous comptons sur l'économie de timbres pour compenser cette somme.

L'Assemblée Générale procède au vote pour cette demande.

Votes contre : 0 Abstentions : 0

Cette dépense supplémentaire est acceptée à l'unanimité.

Il sera demandé aux clubs de fournir un RIB pour ceux qui ne l'ont déjà fait.

Un mail sera adressé aux clubs pour leur indiquer le montant du virement effectué et sa nature.

3. Calendrier 2015-2016

Les différentes compétitions organisées dans le Comité sont présentées.

Elles figurent dans le document annexé à ce PV qui sera mis en ligne sur le site internet du Comité.

Il manque un centre pour la phase 2.

Quelques informations sur les salles utilisées doivent être données dès que possible par les clubs concernés à la Présidente du Comité.

4. Nomination des délégués auprès de la FFSc

Il faut désigner 3 ou 4 délégués pour l'AG de la fédé qui aura lieu à Aix les Bains.

Wilfrid Gauthier, Marthe Plaire et Jean Dol sont volontaires. Un joueur du club de Royan pourra compléter cette équipe en cas de besoin.



SC

5. ODS 7

Le Comité propose de donner 20 € par club, soit le coût laissé à la charge du club par la FFSc pour la mise à jour de Duplitop pour un dongle.

L'Assemblée Générale procède au vote pour cette demande.

Votes contre : 0 Abstentions : 0

Cette dépense supplémentaire est acceptée à l'unanimité.

Le Comité avait pensé prendre en charge la **moitié** du coût de la mise à jour d'un dongle pour chaque arbitre régional (soit 20 €), sans cumul si le dongle est remboursé à un autre titre (par exemple la FFSc offre la mise à jour aux présidents de Comité).

Jean Dol va établir la liste des arbitres régionaux **actifs**.

L'Assemblée Générale procède au vote pour cette proposition.

Votes contre : 0 Abstentions : 0

Cette dépense supplémentaire est acceptée à l'unanimité.

6. Annexes au règlement intérieur

Annexe 1 : Tarifs 2015 – 2016

Votée à l'unanimité

Annexe 2 : Promotion et Aides 2015-2016

Votée à l'unanimité

Annexe 3 : Défraiements 2015 – 2016

Votée à l'unanimité.

Il est précisé que pour tout ramasseur non licencié, le remboursement du défraiement sera fait au club.

Ces différents documents seront mis en ligne sur le site du Comité.

7. Questions diverses

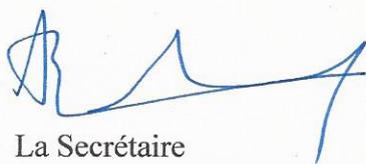
- Le club de Poitiers a en sa possession la coupe des Interclubs et se demande ce qu'il doit en faire. La présidente lui demande de la rapporter lors des prochains Interclubs.

Il n'y a plus de question. La séance est déclarée close.

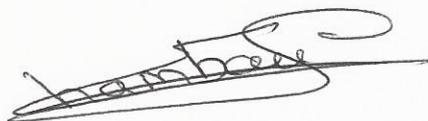
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour faire tous dépôts et publication prescrits par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Niort, le 14 septembre 2015



La Secrétaire
Annie BERTHOUX



La Présidente
Sandrine CHAMBAUD